

communiste de subversion. C'est tout simplement une question de principe, à laquelle nous tenons énormément.

Lorsque nous demandons, par exemple, que les chemins de fer Nationaux dévoilent leur façon d'exploiter le réseau, nous croyons que c'est une question de principe. Nous disons que la Société Radio-Canada est une société fermée, une société qui ne permet pas à tous les groupes d'utiliser ses services avec équité, et nous mentionnons également l'Office national du film, étant donné que cet Office et la Société Radio-Canada sont des moyens d'information, d'éducation. A mon avis, il est important qu'une ligne de conduite précise soit suivie afin d'éviter ce que disait l'honorable député de Winnipeg-Nord ce matin, soit l'infiltration communiste, car il vaut mieux connaître le communisme afin de mieux le combattre.

Monsieur le président, c'est à ce sujet que je voulais prendre la parole, afin d'exprimer l'opinion du parti dont je suis le porte-parole, lorsque nous exigeons la liberté. Au fait, nous allons continuer à l'exiger même si nous sommes traités de fascistes ou de n'importe quoi. Nous connaissons les qualificatifs que nous attribuons nos adversaires, surtout ceux qui sont socialistes. Eh bien! cela ne nous fait rien du tout.

Nous sommes d'avis qu'il n'est que juste que tous les citoyens canadiens aient le droit de faire enquête sur toutes les sociétés de la Couronne et de vouloir enquêter sur les «activités» d'organismes comme Radio-Canada et l'Office national du film, afin d'assurer la liberté d'expression de toutes les idées.

Pour ce qui a trait à la liberté que l'on chérit tellement en Russie, c'est une liberté qui ne constitue qu'une seule idée. Par ailleurs, comme on l'a dit quelquefois en parlant des démocraties populaires, la liberté consiste à ne choisir qu'un seul candidat et à n'avoir qu'un seul parti. Monsieur le président, ce n'est pas le genre de liberté que nous désirons, et c'est afin de ne pas nous acheminer tranquillement dans cette voie, parfois sans le constater et souvent même à reculons, que nous réclamons la liberté d'expression de toutes les idéologies. Au fait, nous ne voulons pas nous rendre au point où en sont rendus ces pays socialistes.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de retarder plus longtemps l'adoption de la mesure à l'étude. Si j'ai participé au débat, c'est qu'il s'est étendu quelque peu en dehors des cadres habituels. Au fait, j'ai tenu à prendre la parole à la suite des commentaires de l'honorable député de Winnipeg-Nord. Sur ce, je termine mes observations pour aujourd'hui.

(Traduction)

M. Drury: Monsieur le président, si j'interviens dans le présent débat, c'est pour faire écho au vœu qu'a exprimé le chef de l'opposition le 26 octobre dernier quand il a réclamé l'institution d'un comité spécial pour étudier la politique de défense. Il a répété sa demande le 7 novembre. Le tableau où s'intègre la démarche du chef de l'opposition est à mon sens assez sombre. Maintes fois l'opposition a réclamé du gouvernement des déclarations sur la politique de défense. Le gouvernement a toujours fait la sourde oreille. A maintes reprises on a posé des questions sur certains aspects précis de notre défense; les réponses se font encore attendre. A mon grand regret, je dois dire que c'est avec une persistance inouïe que le gouvernement a esquivé nos questions. Les tentatives d'obtenir un débat général sur la défense, à la Chambre, ont été tout aussi vaines. En pareille circonstance, comment le peuple canadien peut-il se renseigner sur la politique de défense du Canada, dans la mesure où elle relève du gouvernement?

M. Fisher: Je me demande si le député me permettrait de lui poser une question. J'aimerais lui demander si la confusion qui existe a été l'une des raisons qui ont poussé son collègue, le critique officiel de son parti en matière de défense, à prendre une décision unilatérale.

M. Drury: Monsieur le président, la question prête des motifs et des intentions aux membres du parti libéral. La déclaration du député de Trinity ne demande pas d'explications.

Comment le public pourra-t-il connaître la politique de défense du gouvernement du Canada? Des officiers d'état-major à la retraite ont fait des déclarations individuelles; malheureusement, leurs déclarations étaient parfois contradictoires. Il est très difficile de trouver chez eux un consensus d'opinions. Des membres du cabinet ont aussi essayé à plusieurs reprises, d'une façon assez vague, de nous exhorter à ne pas nous inquiéter, que tout allait pour le mieux. Mais cela ne dissipe naturellement pas les soucis et la confusion que la présente situation crée dans le public.

L'absence, non seulement d'une politique, mais peut-être même du désir d'énoncer une politique est devenue chose évidente depuis la publication du dernier Livre blanc par le ministre de la Défense nationale, le 1^{er} mai 1961, soit il y a environ 18 mois. Les Livres blancs sur la défense publiés antérieurement présentaient, en introduction, un certain nombre de paragraphes intéressants la politique de défense. On essayait d'y énoncer de façon